

ZAC DE MORVILLE LES VICS

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

ANNEXES SANITAIRES

VU : pour être annexé à mon ARRÊTÉ
en date de ce jour.

METZ le 25 MAI 2000

Le Préfet

1 ASSAINISSEMENT

1.1 PRINCIPE

L'assainissement de la zone sera du type séparatif.

Le réseau sera conforme aux prescriptions des Services Techniques de la Ville de Château Salins et à l'instruction Technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations.

Bernadette MALGORN

1.2 RESEAU EAUX USEES

1.2.1 Condition de rejet des eaux usées

Les eaux usées (dites "industrielles" devront subir, avant rejet dans le collecteur de la zone, un prétraitement leur permettant de répondre aux normes des Services Techniques de la Ville de Château Salins.

1.2.2 Débit d'Eaux Usées

Hypothèse et données générales :

- 45 équivalents habitants/ha
débit quotidien moyen 200 l./éq. hab.
coefficient de pointe = 3 (3 postes de 8 heures)
surface de la zone 27 ha.
 $Q \text{ pointe} = \frac{27 \times 45 \times 0,200}{24} \times 3 = 30,40 \text{ m}^3/\text{h}$

Soit Q pointe 8,44 l/s

1.2.3 Description du réseau

Le réseau à créer sera constitué de canalisations de diamètres variables (200 à 300 mm). Les pentes seront supérieures ou égales à 10 mm/m.

Les eaux usées de l'ensemble de la ZAC seront dirigées vers une station de traitement à installer à proximité du bassin d'orage.

Après traitement, ces eaux seront évacuées gravitairement dans le ruisseau de Morville via la canalisation de rejet des eaux pluviales.

1.3 RESEAU EAUX PLUVIALES

1.3.1 Principe

Les eaux pluviales des zones seront dirigées vers le bassin de rétention projeté.

Le débit de fuite du bassin sera traité par un séparateur-déboureur.

Après traitement, ces eaux seront évacuées gravitairement vers le ruisseau de Morville par l'intermédiaire d'une canalisation ϕ 250.

1.3.2 Hypothèse de calcul

Le débit du bassin versant de chaque zone (Nord et Sud) ainsi que les diamètres des collecteurs ont été calculés pour une période de retour de 10 ans.

L'ensemble des informations est traité par un programme informatique.

Débit spécifique de chaque zone :

- Zone Sud : surface = 135 ha.
Coefficient d'imperméabilisation = 0,70
 $Q = 1,65 \text{ m}^3/\text{s}$
Durée = 20 mn
- Zone Nord : surface = 13,5 ha.
Coefficient d'imperméabilisation = 0,70
 $Q = 1,65 \text{ m}^3/\text{s}$
Durée = 20 mn

1.3.3 Description du réseau

Le réseau sera constitué de canalisations en béton armé série 135 A de diamètre variable de 400 à 1 000 mm. Les regards seront soit préfabriqués, soit coulés sur place.

1.3.4 Déboureur - Séparateur à hydrocarbure

L'ensemble des eaux pluviales stockées dans le bassin d'orage sera rejeté dans le ruisseau après avoir été traitées par un séparateur dont la capacité de traitement de 100 l/s sera égale au débit de fuite du bassin.

1.3.5 Bassin de rétention

Le bassin de rétention assurera le stockage provisoire des eaux pluviales des zones Sud et Nord.

Dimensionnement du bassin :

- débit de fuite = 100 l/s
- surface drainée = 27 ha.
- coefficient d'imperméabilisation = 0,70 $S_a = 27 \times 0,70 = 18,9$
- période de retour d'insuffisance : 100 ans

$$\text{Débit de vidange} = \frac{360 \times Q}{S_a} = 1,90 \text{ mm/h}$$

ha = capacité spécifique de stockage = 42 mm

$$\text{Volume à stocker} = 10 \text{ ha } S_a = 7\,938 \text{ m}^3$$

2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET INCENDIE

Le réseau d'alimentation en eau potable et incendie de la zone sera raccordé sur la canalisation existante ϕ 200 située dans l'agglomération de Château Salins (Pont SNCF).

Afin d'obtenir une pression de service suffisante pour les plates-formes, il est prévu l'installation sur le réseau projeté (ϕ 200) l'installation d'une station de surpression équipée de 4 pompes (dont 2 pour l'incendie) ainsi qu'une bâche avec stabilisateur d'une capacité de 80 m³ environ.

Le réseau interne de la ZAC, prévu en diamètre 160 mm, sera maillé et bouclé.

Une ventouse sera mise en place au point haut du réseau.

La protection incendie de la zone sera assurée par 4 bornes incendie normalisées DN 150 mm (2 au Sud et 2 au Nord), interdistantes de 200 et 300 m.